



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 06 mai 2013

*Municipalité
de St-Norbert*

Sont présents:

M.	André Dauphin, maire
Mme	Louise Lépine, conseillère
Mme	Jacynthe Leduc, conseillère
Mme	Lise L'Heureux, conseillère
MM	Claude Thouin, conseiller
	Guy Paradis, conseiller
	Jocelyn Denis, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par un moment de réflexion, suggéré par le maire monsieur André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013.
3. Rapport financier du mois d'avril 2013.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Période de questions.
7. Octroi des travaux d'asphaltage et de remplacement de 2 ponceaux (rang Sud).
8. Maire suppléant.
9. 1^{er} facture pour les services de la Sûreté du Québec.
10. Demande des Fermières. (2)
11. Vente pour taxe.
12. Vote par correspondance.
13. Journée de pêche.
14. États financiers de l'OMH de la Bonne Aventure.
15. Avis de motion règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la municipalité de Saint-Norbert.
16. 50^e anniversaire de l'Abbé Hermas Lavallée.
17. Lumières de rue.
18. Demande de don (cancer).
19. Clôture.
20. Trottoir garage Laporte et fils.
21. Raccord d'égout.
22. Demande de Fleet informatique.
23. Demande de monsieur Aimé Laporte.
24. Clôture et levée de la session.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 est approuvé avec correction à la résolution 13-03-028 il faut changer après le mot adresse **au 10 Place des Prés au lieu de Bonaventure.**

3.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AVRIL 2013

Le rapport financier est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 70 639,40 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER

960798	Patrick Morin inc. (panneau en acrylique, colle, laine isolante, contreplaqué, gyproc, et plinthe)	684.18 \$
960799	Quicailleterie St-Cuthbert (gorge, coude, tuyau, couteau)	74.19 \$
960800	Rivest et fils (adhésif, étendeur, colombage, lisse, moulure, câble, cloueuse, éponge, sableuse, bague, poignée, gorge, coin, manchon, gant mécanique, pistolet à souder, lame, vis, serre câble, toile, conduit, couvercle et ciment)	1 808.28 \$
960801	Caisse populaire de d'Autray (remboursement de l'éclairage de la bâtisse du 4 rue Laporte du mois de mars à décembre 2012)	5 479.84 \$
960802	Madame Lise L'Heureux (frais de déplacement 72 kilomètres à 0,46 \$ du kilomètre SIL et HLM)	33.12 \$
960803	Société de l'Autisme Lanaudière (don)	50.00 \$
960804	G. Desrosiers Transport (pelle heure de mécanique barrage de castors rang Sainte-Anne)	189.70 \$
960805	Location mille items (nacelle)	206.96 \$
960806	Xérox Canada ltée. (frais de photocopies 26 février au 25 mars 2013)	530.23 \$
960807	EBI Environnement (vidange du contener de la salle)	67.98 \$
960808	Ministère du revenu du Québec (DAS à payer)	5.29 \$
960809	GC Alarme sécurité (câblage nouveau bureau de la directrice des loisirs)	270.17 \$
960810	Vitrierie Joliette (porte nouveau bureau de la directrice des loisirs)	443.51 \$
960811	Commission de la Santé Sécurité au travail (balance de cotisation année 2012)	485.17 \$
960812	Cible Famille Brandon (don)	100.00 \$
960813	Épicerie Gami essence	250.15 \$
	biens non durables	2.50 \$
	frais de postes	375.39 \$
960814	Hôpital Général Juif (don pour le cancer défi Enbridge monsieur Mathieu Mongrain)	50.00 \$
960815	Les Trophées J.L.M. inc. (plaquette du 4 rue Laporte)	16.94 \$
960816	Services et équipements Sécurité Joliette inc. (fusée routière, affiche trousse de secours et extincteur, support mural, lumière d'urgence et casque de sécurité)	280.66 \$
960817	Bell gaz limited (propane de la caserne et du garage municipal et changer le moteur de la fournaise de la caserne)	1 210.21 \$
960818	CN NON- Marchandises (voie ferrée du mois de mars 2013)	257.43 \$
960819	Construction DJL inc. (une palette d'asphalte froid)	559.36 \$
960820	EBI Environnement (frais des matières recyclables)	432.12 \$
960821	Agrivert Coop. Agricole Régionale (10 bacs de recy-	

	clage)	867.94 \$
960822	Serrurier Joliette (poignée et travaux de la porte du nouveau bureau de la directrice des loisirs)	315.03 \$
960823	Madame Charlène Guertin (remboursement de deux chaises pour le nouveau local)	228.73 \$
	9117-6834 Québec inc. (remboursement de taxes payées en trop)	587.33 \$
	Madame Anika Boissonneault, monsieur Cédric Côté et caisse Desjardins de d'Autray (politique des naissances)	50.00 \$
	MRC de d'Autray (quote-part évaluation mois de mai 2013)	1 144.33 \$
	Certilab (prélèvements à l'usine d'épuration)	89.68 \$
	Nadeau Premiers secours inc. (produits de rechange pour nos trousse de secours)	199.65 \$
	MRC de d'Autray (mise à jour du mois de mai et quote-part municipale 2013 2e versement 30%)	43 795.33 \$
	Madame Martine Laberge (remboursement de la petite caisse : Norbertois, lait, chips et liqueurs)	212.15 \$
	Madame Stéphanie Généreux (activité sportive pour ses deux enfants)	100.00 \$
	Monsieur Jean-Patrice Desrosiers (activité sportive pour sa fille)	50.00 \$
	La puce électronique (rembourser monsieur François Cordey d'un câble pour ordinateur pour le nouveau bureau de la directrice des loisirs)	80.46 \$
	Bertrand Bellemare électricien (réparer lumières coin de la rue Huguette et dans l'anse)	265.59 \$
	Excavation Normand Majeau inc. (redevance voyage de poussière de roche)	22.92 \$
	Inspecteur Canin (chiens errants et constats d'infractions mois d'octobre et de décembre 2012)	321.93 \$
	Telus (cellulaire de l'employé)	40.41 \$
	Général Chemical (sulfate phérique pour notre usine d'épuration)	1 916.83 \$
	Signo Tech (pancartes 30 kilomètres)	49.56 \$
	Tracteurs A. Laramée (gyrophare)	106.48 \$
	EBI Environnement (collecte sélective)	1 582.54 \$

TOTAL DES COMPTES À APPROUVER: 65 890.27 \$

SALAIRES PAYÉS DIRECT À LA CAISSE POPULAIRE:

	Salaires des membres du conseil du mois d'avril 2013	3 406.81 \$
	Salaires de madame Martine Laberge (semaine du 1 ^{er} avril au 2 mai 2013 5 semaines)	3 760.40 \$
	Salaires de monsieur François Cordey (semaine du 1 ^{er} avril au 3 mai 2013)	3 400.00 \$
	Monsieur Kaven de Carufel (déneigement du perron de l'église)	124.85 \$

TOTAL DES SALAIRES: 10 692.06 \$

HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, SSQ ET DAS PAYÉS DIRECT À LA CAISSE POPULAIRE:

	Hydro-Québec (éclairage usine d'épuration)	18.74 \$
--	--	----------

Hydro-Québec (éclairage de la caserne)	242.28 \$
Hydro-Québec (éclairage du chalet des loisirs)	1 423.66 \$
Hydro-Québec (éclairage des rues)	452.48 \$
Hydro-Québec (éclairage de la salle municipale et de la bibliothèque)	1 274.63 \$
Hydro-Québec (éclairage de l'ancien garage municipal)	110.84 \$
Ministère du revenu du Québec (remise du mois d'avril 2013 + CSST)	2 481.84 \$
Receveur Général du Canada (remise d'avril 2013)	938.76 \$
SSQ société d'assurance vie inc. (fonds de pension part des employés et de la municipalité 4% chacun)	648.00 \$

TOTAL DES COMPTES PRÉAUTORISÉS: 6 943.23 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES 83 525.56 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} mai 2013 indique au grand-livre général un solde réel de 253 126,62 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil qu'elle n'a reçu aucune autre correspondance au bureau.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS : demande de monsieur Michel Lafontaine

Monsieur le maire André Dauphin explique à monsieur Lafontaine que l'avis légal de la MRC pour aviser à l'effet que les inspecteurs municipaux ne peuvent pénétrer sur les terrains privés des résidents sans leur permission n'a toujours pas été transmis par l'avocat. Par contre, monsieur le maire lui mentionne que tous les employés de la municipalité de Saint-Norbert ont été avisés qu'ils ne doivent pas pénétrer sur une propriété privée sans avoir obtenu la permission des propriétaires, sauf en cas d'urgence.

7.- (13-05-049) OCTROI DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX (RANG SUD)

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 5 soumissions;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux octroyés consistent à pulvériser environ 1 200 mètres de matériaux en place, préparer les surfaces et mettre en place le béton bitumineux et le remplacement de deux ponceaux;
- CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes en présence de madame Martine Laberge directrice générale secrétaire-trésorière, gma grade 1, monsieur Francois Cordey, employé municipal, de 2 représentantes d'Excavation Normand Majeau inc., d'un représentant de Sintra et d'une représentante d'asphalte général inc.;
- CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront sous la surveillance de notre ingénieur monsieur Stéphane Allard;
- CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés avant le 1^{er} août 2013;
- CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont octroyés au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat qui consiste à pulvériser environ 1 200 mètres de matériaux en place, préparer les surfaces et mettre en place le béton bitumineux et le remplacement de deux ponceaux dans le rang Sud à l'entreprise "Asphalte général inc.," au coût de 202 930,88 \$ \$ taxes incluses.

8.- (13-05-050) MAIRE SUPPLÉANT

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un (e) conseiller (ère) pour remplacer le maire si ce dernier doit s'absenter;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination est pour la période du 18 mai au 18 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée à titre de maire suppléant possède tous les pouvoirs rattachés à cette fonction;

CONSIDÉRANT QU' il est aussi résolu que ce (tte) même conseiller (ère), soit désigné (e) pour remplacer le maire à titre de substitut de la municipalité locale au sein du conseil de la MRC de d' Autray, pour la période du 18 mai au 18 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère madame Lise L'Heureux mairesse suppléante.

9.- (13-05-051) 1^{er} FACTURE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette facture représente la somme payable pour le service de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce compte est payable en deux versements chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement vient à échéance le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce 1^{er} versement est de 50 873 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de cette facture le 30 juin 2013.

10.- (13-05-052) DEMANDE DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le cercle des Fermières nous demande de payer la réparation des métiers à tisser;

CONSIDÉRANT QUE ces métiers sont utilisés par plusieurs de leurs membres;

CONSIDÉRANT QUE ces métiers font partie de notre patrimoine Norbertois;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 450,00 \$ pour les aider à défrayer le coût de cette réparation.

11.- (13-05-053) DEMANDE DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le cercle des Fermières organise son bingo annuel le 5 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce bingo est en collaboration avec les pompiers de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 100,00 \$ pour leur bingo du 5 juin 2013.

12.- (13-05-054) VENTE POUR TAXE

CONSIDÉRANT QUE la vente pour taxe à la MRC de d' Autray tombe dans les mêmes dates que le congrès de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs directeurs généraux assistent à ce congrès;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a un dossier d'inscrit à cette vente;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Guy Paradis à représenter la municipalité de Saint-Norbert à cette vente qui aura lieu le 13 juin 2013 à la MRC de d' Autray.

13.- VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous avons pris connaissance de cette possibilité de votation et nous n'y participerons pas pour les prochaines élections municipales du mois de novembre 2013.

14.- (13-05-055) JOURNÉE DE PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE cette activité aura lieu samedi le 8 juin 2013 à l'arrière aux abords du ruisseau Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrira le dîner hot dogs;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers messieurs Claude Thouin et Guy Paradis solliciteront quelques commanditaires pour la réalisation de cette activité à quelques commerces;

CONSIDÉRANT QUE ces deux mêmes conseillers sont mandatés à commander les truites pour la journée de pêche;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autorisations nécessaires seront demandées;

CONSIDÉRANT QUE nous recevrons une subvention au montant de 1 400 \$ du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et une autre sera demandée à la caisse Desjardins de d'Autray;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de défrayer le coût de cette activité en juin dans le cadre de cette journée de pêche familiale.

15.- (13-05-056) ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DE LA BONNE AVENTURE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les états financiers 2012 du l'OMH de la Bonne Aventure;

CONSIDÉRANT QUE ce document concerne l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce document a été préparé et vérifié par le comptable monsieur Yvan Gaudet;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette vérification, un montant de 480,00 \$ est dû à l'OMH;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers de l'OMH de la Bonne Aventure pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 et d'effectuer le versement du montant de 480,00 \$ dû à l'office d'habitation.

16.- (13-05-057) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR PROTÉGER LES SOURCES D'EAU ET PUIITS ARTÉSIENS ET DE SURFACE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

Madame Louise Lépine donne avis de motion qu'un projet de règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la municipalité de Saint-Norbert sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption.

17.- (13-05-058) 50^e ANNIVERSAIRE DE L'ABBÉ HERMAS LAVALLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'année 2013 marque le 50^e anniversaire du décès de l'abbé Hermas Lavallée;

CONSIDÉRANT QUE pour souligner l'évènement, une célébration commémorative sera célébrée le dimanche 26 mai 2013;

CONSIDÉRANT QU' une réception vin et fromage, raisins se tiendra dans l'église après la visite au cimetière;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de fournir à la Fabrique de Saint-Norbert un montant de 200,00 \$ pour les aider dans l'organisation de cette journée commémorative de l'abbé Hermas Lavallée.

18.- (13-05-059) LUMIÈRES DE RUE

CONSIDÉRANT QUE nous avons 7 lumières de rue à faire installer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà le matériel pour trois lampadaires;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions une de l'électricien monsieur Michel Martel et l'autre de Bertrand Bellemare, électriciens pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT QUE le coût du soumissionnaire le plus bas pour cette installation est de plus ou moins 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage est insuffisant dans ce domaine et ceci le rendra plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU' une demande doit être faite à Hydro-Québec pour certains raccordements;

CONSIDÉRANT QUE les bases de béton seront effectuées par notre employé monsieur François Cordey;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un droit de passage du OMH;

CONSIDÉRANT QUE nous demandons à la MRC de d'Autray de nous accorder un montant de 11 000 \$ provenant du pacte rural secteur Brandon pour nous aider à réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'octroyer ce contrat d'installation des 7 lampadaires dans le domaine Ouellet à l'électricien monsieur Michel Martel.

19.- (13-05-060) DEMANDE DE DON (CANCER)

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande du maire de ville Saint-Gabriel monsieur Gaétan Gravel;

CONSIDÉRANT QUE ce don servira à la recherche;

CONSIDÉRANT QUE ce don sert à sauver des vies;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 100 \$ à la société canadienne du cancer.

20.- (13-05-061) CLÔTURE

CONSIDÉRANT QUE nous avons de la clôture à finir;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux coûteront 2 078,92 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons 168 1/5 pieds à faire;

CONSIDÉRANT QUE nous rajoutons l'achat de trois poteaux supplémentaires à la soumission 12174;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'octroyer ce contrat à "Clôture Joliette inc." pour un montant de 2 078,92 \$ les taxes en sus.

21.- (13-05-062) TROTTOIR GARAGE LAPORTE ET FRÈRES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'un des propriétaires du garage Laporte et fils;

CONSIDÉRANT QUE dans l'aménagement de leur nouvel agrandissement du garage, des trottoirs et de l'asphalte devront être refaits;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à 9 000 \$ au total;

CONSIDÉRANT QUE les trottoirs appartiennent à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'accéder à sa demande de défrayer une partie de ces travaux pour un montant de 3 600,00 \$.

22.- (13-05-063) RACCORD D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE nous avons une demande de raccordement au réseau égout ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Laporte veut raccorder sa propriété du 2200 chemin du Lac à notre réseau;

CONSIDÉRANT QUE sa propriété est située près du réseau;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais inhérents à ce raccordement seront entièrement défrayés par monsieur Laporte;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Yvon Laporte à raccorder sa propriété du 2200 chemin du Lac à notre réseau d'égout.

23.- (13-05-064) DEMANDE DE FLEET INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'autorisation de Fleet informatique à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne l'implantation d'une tour au 2520 chemin du Lac ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne également l'implantation d'une 2^e tour au 3211 chemin du Lac;

CONSIDÉRANT QUE ces deux tours sont dans la zone agricole Aa;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie informatique a présentement 70 clients;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation leur permettrait de desservir 90 autres clients;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'appuyer sa demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

24.- DEMANDE DE MONSIEUR AIMÉ LAPORTE

Monsieur le maire André Dauphin donne des explications à monsieur Laporte sur les nouvelles mesures de boues des fosses septiques effectuées par la MRC de d'Autray. Il explique que cette nouvelle façon de faire réduira les coûts et l'incidence sur l'environnement pour ceux qui désirent y participer.

25.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 25.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

André Dauphin, maire